



CALENDRIER - Premières applications à l'automne

Le plan étant désormais arrêté dans toutes ses composantes, les premières applications pourront avoir lieu comme prévu à partir d'octobre.

Premiers concernés, les dispositifs liés au **stationnement** et aux **livraisons** : **à partir du 18 octobre**, la nouvelle réglementation s'appliquera.

Suivra, **avant la fin de l'année**, **la signalisation du circuit des parkings gratuits** du centre-ville (plus de 1200 places à terme).

En ce qui concerne le **nouveau réseau de bus**, il sera en place à partir **du premier janvier**. Une information spécifique accompagnera sa mise en place.

Enfin, les aménagements liés à l'accessibilité et aux **flux de circulation** seront étalés dans le temps, dans le **programme pluri-annuel des voiries** : priorités rue Génas-Duhomme, rue aux coqs (aménagements provisoires), matérialisation des zones 30 et zones de rencontre.